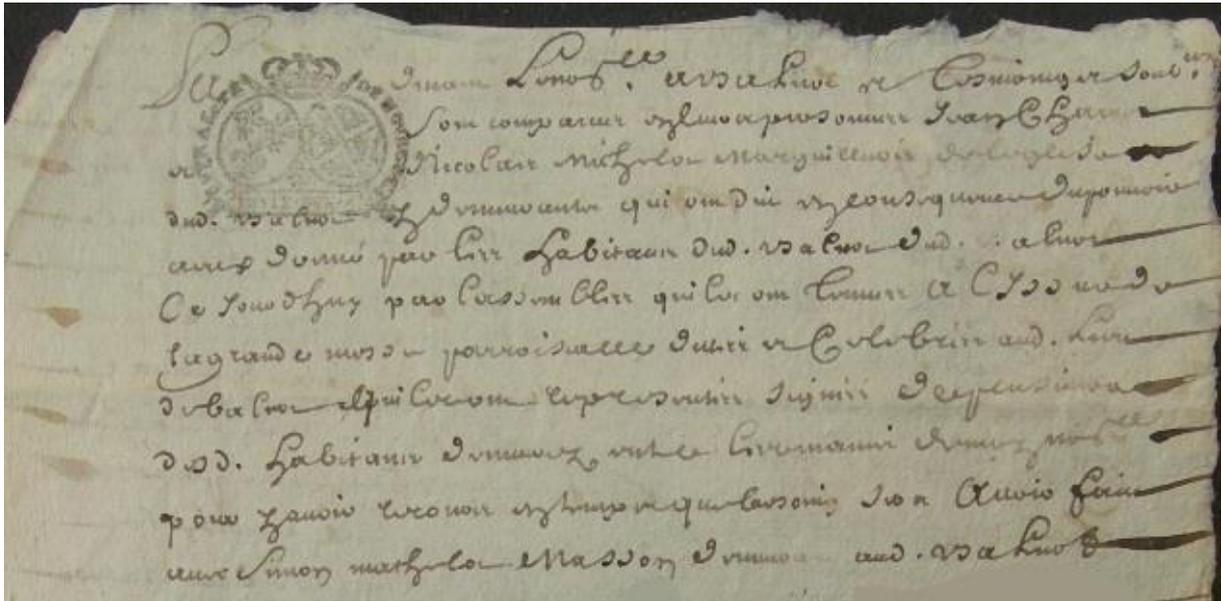




## MARCHÉ DE CONSTRUCTION DE LA SACRISTIE - 1684

*Sacristie : salle attenante à une église, garnie de meubles où sont rangés les vases sacrés, les ornements sacerdotaux, les objets nécessaires au culte, les registres de baptême et de mariage et où les célébrants et le clergé revêtent et quittent les ornements et vêtements liturgiques.*



Le dimanche 8 octobre 1684, à l'issue de la grande messe les habitants de Balnot se sont rassemblés et ont donné pouvoir à leurs marguilliers Jean CHARVOT et Nicolas MICHELOT pour passer marché avec Simon MACHELOT maçon dmt à Balnot pour construire et édifier une sacristie dans l'église à l'endroit où il y avait un début de construction de sacristie à la droite du chœur.

L'ouvrage sera construit en bonnes pierres saines des pieds à la voûte et doit résister au temps.

La hauteur en sera de 7 pieds, la couverture sera de lave ou tuile au choix du maçon et le pavage sera identique à celui de l'église.

Simon MACHELOT pourra utiliser les matériaux qui sont sur place, mais il devra réserver 200 tuiles pour servir en cas de besoin aux marguilliers.

Ceux-ci lui paieront 63 livres à la fin du travail.

Le maçon s'engage à effectuer le travail dans les deux mois qui viennent. Il empiercera aussi le petit portail de l'église.

Fait en la maison de Messire Jacques GAUTHEROT prêtre curé du lieu le 8 octobre 1684.



Ssource : AD Aube  
2E49-248 Greffe de  
Troyes Me PIOLLOT à  
Polisy

photos :  
Mireille GRUMBERGR

Rédigé par :  
Véronique FREMIET  
MATTEI



## 1724 - DÉCÈS DE MONSIEUR LE CURÉ

Le Vingt Uniesme Novembre <sup>Angoumois</sup>  
 1724 a esté Inhumé dans  
 Cette Eglise M<sup>e</sup> Pierre Bourbonne Vivan  
 prestre curé de cette paroisse âgé de  
 soixante six ans ou environ ont assisté  
 a ses funeraillles M<sup>e</sup> Pierre Hennequin  
 prestre Chappellain de Barsursaine M<sup>r</sup> Dumont  
 prestre vicaire de Ricey Le Bas M<sup>e</sup>  
 Pothier curé de polizy M<sup>e</sup> Claude  
 gabriel mouchotte prestre vicaire de  
 Villiers père andré de  
 Bethune prestre capucin M<sup>e</sup> Francois  
 Bourbonne Echevin de la Ville de  
 Barsurseine M<sup>e</sup> Baltazard Contant  
 Bourgeois de trois antoine Dumont Recteur  
 D'ecolle Lesquels ont signé avec nous  
 Curé de Ricey qui a fait ledit  
 Enterrement Comme plus ancien prestre  
 Signé Sur la minutte Dumont prestre  
 hennequin prestre f. andré de Bethune

Le vingt uniesme novembre  
 1724 a esté inhumé dans  
 Cette Eglise **M<sup>e</sup> pierre Bourbonne** vivant  
 prestre curé de cette paroisse âgé de  
**soixante six ans** ou environ ont assisté  
 a ses funéraillles M<sup>e</sup> pierre hennequin  
 prestre Chappellain de Barsursaine M<sup>r</sup> dumont  
 prestre vicaire de Ricey Le Bas M<sup>e</sup>  
 pothier curé de polizy M<sup>e</sup> claud  
 gabriel mouchotte prestre vicaire de  
 Villiers père andré de  
 Bethune prestre capucin M<sup>e</sup> francois  
 Bourbonne Echevin de la Ville de  
 Barsurseine M<sup>e</sup> Baltazard Contant  
 Bourgeois de trois antoine Dumont Recteur  
 D'ecolle Lesquels ont signé avec nous  
 Curé de Ricey qui a fait Ledit  
 Enterrement Comme plus ancien prestre  
 Signé Sur la minutte Dumont prestre  
 hennequin prestre f. andré de Bethune



*predicateur Capucin pothier Curé de polisy  
C. G. mouchotte p. vic. De Villiers Contant  
Bourbonne Dumont Recteur d'Ecolle  
De Balnot Et Bluget Curé des  
Ricez tous avec parafe Et sans  
parafe Letout Conforme ala minutte*

Relevé par Élisabeth HUÉBER

Sources : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Balnot-sur-Laignes, 1716-1755, vue 59/359



## 1778 - BRAS DE FER ENTRE LE SEIGNEUR ET LA COMMUNAUTÉ D'HABITANTS

En 1778, Claude JOBLOT, recteur d'école de Balnot-le-Châtel (ancien nom de Balnot-sur-Laignes), avait outragé les officiers de la justice seigneuriale, dans l'exercice de leurs fonctions.

Le procureur fiscal convoqua les habitants pour leur faire choisir un nouveau recteur. Les habitants, d'accord avec le curé, se retirèrent sans vouloir délibérer.



Le vicomte de COETLOSQUET, seigneur de Balnot, intervint. Il ordonna aux syndics de réunir de nouveau les habitants ; les syndics lui firent dire qu'il n'y aurait pas d'assemblée, par la raison qu'ils allaient en campagne. COETLOSQUET, furieux, se plaint au subdélégué. « *Ce petit peuple est très-mutin, et fort insubordonné, lui écrit-il ... Pendant mon absence ils ont volé mon château, enfoncé les barrières du jardin pour y voler nocturnement le poisson dans les bassins.* » Le seigneur ne se contente pas d'obtenir deux ordonnances du subdélégué contre le maître d'école, il le fait décréter de prise de corps par le parlement.

Claude JOBLOT s'enfuit. Mais les habitants ne veulent point lui donner un successeur. L'intendant est obligé de leur enjoindre « *de se rendre à l'assemblée pour nommer un maître d'école, d'y donner leur suffrage séparément sans confusion, ni tumulte, et d'y rester jusqu'à la clôture de l'acte à peine d'amende pour chaque contrevenant.* »

Les habitants de Balnot résistent. Ils demandent une enquête, et dans les termes les plus respectueux se déclarent opposants à l'ordonnance de l'intendant. L'intendant y persiste. Et bien qu'il eût confirmé la révocation de M. JOBLOT, celui-ci, dont le décret de prise de corps a été converti en ajournement personnel, revient à Balnot, s'installe dans la maison rectorale et reprend ses leçons.

L'intendant se fâche. Il menace les syndics d'employer les voies nécessaires de contrainte s'ils ne font pas nommer un nouveau maître d'école.

Claude JOBLOT, qui avait huit enfants en bas âge, parvint à obtenir le pardon du vicomte de COETLOSQUET. Mais il provoqua de nouveau la colère de ce dernier en restant en bons termes avec le curé.

Enfin, malgré les plaintes nouvelles du seigneur et de nouveaux ordres d'expulsion donnés par le subdélégué, M. JOBLOT réussit à se maintenir en fonctions, avec l'appui du curé, des syndics, et des habitants. Leur ténacité avait triomphé, non-seulement de l'hostilité du seigneur, mais des efforts d'une administration quelquefois plus puissante en apparence qu'en réalité.



**Balnot-sur-Laignes.**

Ces jours derniers, M. Henri G... se rendit à Neuville, en compagnie de plusieurs personnes. Arrivés dans cette dernière commune, chaque voyageur fit emplette d'un cochon chez M. Maurice, marchand. On ramena ensuite les habillés de soie à Balnot. Mais M. G....., n'ayant pas de place pour son nouveau locataire, on casa celui-ci chez un voisin. Le lendemain, le tueur de porcs, armé de pied en cap, se présenta à la maison pour faire passer de vie à trépas maître pourceau.

On se rendit en procession au lieu où, croyait-on, se trouvait le condamné à mort. Mais la surprise éprouvée par les personnes présentes fut grande, quand elles constatèrent que la porte du logis était cassée et que le cochon avait disparu. Où était-il ? On se livra à d'actives recherches, mais elles furent inutiles.

Alors, à tout hasard, on eut l'idée de retourner à Neuville, chez M. Maurice. Celui-ci se mit à rire en voyant arriver la personne qui avait été déléguée près de lui ; car, quelques minutes auparavant, il venait de réintégrer dans son logement, le cochon que l'on cherchait depuis si longtemps. Cette fois — pour éviter de nouvelles tribulations — l'animal fut ramené *illico* et mis à mort.

On aurait dû lui faire grâce.

(*Petit républicain*).